

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNESUSSES ET RHONE Séance du 09 Octobre 2018
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Titulaires Présents : 32 Suppléants Présents : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 199/2018	L'an deux mille dix-huit , le Neuf Octobre à vingt heures , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes de Minzier, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 03 Octobre 2018 Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD. Suppléants : Grégoire LAFVERGES représenté par Serge JOURNAL Pouvoirs : Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET. Absents : Corinne GUISEPPIN, Pascal COULLOUX. Monsieur Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance

OBJET : ENVIRONNEMENT - Convention pour installation et exploitation de borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Vu les délibérations de la CCUR

- N° 050/2017 en date du 13/02/2017 qui autorise la signature d'une convention de la CCUR avec le SYANE au titre de sa compétence IRVE pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides (borne pour Chene en Semine)
- N°103/2018 en date du 15 Mai 2018 qui autorise la signature d'une convention de la CCUR avec le SYANE au titre de sa compétence IRVE pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides (borne pour Minzier)

Considérant que :

- le conseil décide, selon les opportunités, l'installation de telle borne
- il est nécessaire de signer, à chaque installation, une convention entre les partenaires stipulant les conditions techniques et financières de mise en œuvre d'une telle installation

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président, ou le Vice-Président en charge du dossier, à signer toute convention avec le Syane, au titre de sa compétence IRVE, afin de pouvoir procéder à l'installation et au financement de borne de rechargement pour véhicules électriques ou hybrides sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Usse et Rhône

DIT que les crédits devront être ouverts au budget

Envoyé en préfecture le 19/10/2018
Reçu en préfecture le 19/10/2018
Affiché le 
ID : 074-200070852-20181009-CC_199_2018-DE

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.